



Fiche n°L2-M-04

Priorité : Lot 2

Projet matériel

## AMÉNAGEMENT DU CŒUR DE VILLAGE DE TINTANGE

---

### **1. Description succincte du projet**

Le projet vise à aménager le cœur du village Tintange. Le périmètre englobe tout le pâté de maisons au cœur du village afin de permettre de réguler les sens de circulation. Il intègre également le lien vers la ZACC (Zone d'Aménagement Communal Concerté) derrière l'église.

A ce niveau, derrière le presbytère, la parcelle communale sera aménagée en espace de convivialité/plaine de jeux en lien avec le verger existant (Cf. L3-IM-04 « Mise en place d'actions en faveur de la nature »).

Au cœur du village, l'espace sera complété de places de stationnement publiques, d'une aire de convivialité prenant en compte les arbres existants ainsi que le panneau du circuit des légendes qui sera mis en avant.

La conception du projet sera guidée par des critères d'accessibilité à tous types de publics, de confort, de qualité des matériaux et de facilité d'entretien.

Actuellement ce cœur de village se compose d'un petit îlot, comprenant une table et le panneau du circuit des légendes, entouré de voiries constituant une mer d'asphalte peu conviviale et non sécurisée. L'église, le cimetière, l'école, les logements communaux ainsi que quelques maisons unifamiliales bordent le site. Bien que n'étant pas une liaison de transit, la voirie principale permet de relier la N4 à quelques villages du Luxembourg.

### **2. Justification du projet**

Le manque d'espaces extérieurs de rencontre a clairement été identifié comme problématique par les Fauvillersois(es) dans le cadre du diagnostic partagé, tant en termes de cadre de vie que d'aménagement du territoire, notamment à Tintange.

En relation directe avec l'église, le cimetière et l'école du village, la situation centrale de ce lieu est tout à fait appropriée pour l'aménagement d'un espace public.

Par ailleurs, l'espace existant, ainsi que les voiries annexes ont déjà fait l'objet de nombreuses réflexions dans le cadre de la Commission sécurité routière, en raison de l'engorgement du site aux horaires scolaires.

Le village présente un potentiel constructible non négligeable, notamment via une ZACC se situant derrière l'église. Ce projet fera le lien entre les différents pôles du village : espace public central, accès vers la ZACC, église et cimetière, école, espace sportif et de convivialité derrière les logements publics... L'aménagement du cœur de village de Tintange se doit donc d'être réfléchi dans une vision d'ensemble, tant au niveau de sa fonction sociale qu'en termes de mobilité et de sécurité.

Notons également que cet aménagement permettra de valoriser un espace actuellement peu accueillant et de renforcer l'importance du village de Tintange repris comme « village-relais » dans le SDC (Schéma de Développement Communal) de la Commune en raison des disponibilités foncières et des services qu'il offre.

### Effets directs et multiplicateurs

- Renforcement des contacts entre villageois
- Amélioration de la sécurité routière
- Développement urbanistique de la ZACC

### Interaction avec d'autres fiches-projets du PCDR

- L1-IM-02 : Résolution des problèmes de sécurité routière
- L3-M-06 : Création d'espaces sportifs et de plaines de jeux
- L3-IM-04 : Mise en place d'actions en faveur de la nature

En conclusion, le projet permettra de créer un cœur de village plus convivial, sécurisé et accessible à l'ensemble de la population tout en proposant des réponses d'aménagement de sécurité routière dans le cœur du village de Tintange. Il se justifie également par la centralité du site et l'importance du village de Tintange à l'échelle de la commune.

Le caractère rural du projet lui est conféré par son adaptation aux besoins spécifiques villageois.

### **3. Lien à la stratégie du PCDR**

Social	2 S'appuyer sur le tissu associatif pour stimuler la cohésion entre les habitants
	2.3 En mettant en place des actions pour renforcer la cohésion sociale et la communication
Environnement	<b>3 Préserver et améliorer le cadre de vie en tenant compte de l'identité rurale</b>
	<b>3.1 En assurant le développement convivial des villages en intégrant les recommandations du Schéma de Développement Communal</b>
	3.2 En protégeant et en valorisant les éléments du patrimoine local
Environnement	4 Prendre des mesures ambitieuses pour la protection, la valorisation et la gestion de l'environnement
	4.2 En favorisant la biodiversité et en sensibilisant au respect de la nature
Economie	5 Organiser la mobilité pour tous aux niveaux local et supracommunal
	5.3 En améliorant la sécurité routière sur tout le territoire

### Liens avec d'autres stratégies

- SDC (Schéma de Développement Communal) : développer les équipements et les services
- PST (Programme Stratégique Transversal) : être une commune intergénérationnelle, attentive aux besoins de chacun et en recherche du bien-être de tous, y compris des citoyens les plus défavorisés ; être une commune dynamique, attentive aux besoins des acteurs économiques, tout en soutenant les initiatives culturelles et en valorisant ses atouts touristiques
- PCS (Plan de Cohésion Sociale) : favoriser la participation citoyenne en encourageant les commissions consultatives à remettre des avis aux autorités locales dans les matières qui les concernent.

#### **4. Impacts du projet sur le développement durable**

<b>Social et culturel</b>	<b>Environnement</b>	<b>Économique</b>	<b>Exemples d'impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable</b>
+++			Le projet a un impact positif sur la cohésion sociale grâce à l'espace de rencontre et de convivialité qu'il propose, au centre du village.
	++		Le projet a un impact positif au niveau de la valorisation du patrimoine local.
		+	Le projet a un impact positif sur l'économie par l'attractivité (touristique) rendue au centre du village et la valorisation des éléments patrimoniaux locaux.

#### **5. Localisation et statut**

##### Localisation au sein de la commune

Le cœur du projet est idéalement placé au centre du village de Tintange, à proximité de l'église.

##### Présentation du périmètre d'intervention

Adresse : cœur du village de Tintange : rue des Deux Fontaines, route d'Œil, rue du Jardin de Curé et la rue de Warnach ainsi que la parcelle communale à l'arrière du presbytère

Cadastre : FAUVILLERS 3 DIV/Section : A/n°1071A + n°1067E + n°1015A + Domaine public

##### Statut de propriété

Les trois parcelles sont des propriétés communales.

##### Cadre légal

Le bien est notamment repris :

- en zone d'habitat à caractère rural du plan de secteur,
- en zone d'assainissement collectif du PASH.

Le bien n'est pas repris comme site classé.

Les arbres ne sont pas repris comme arbres et haies remarquables.

#### **6. Parties prenantes, porteurs de projet**

- Porteur du projet : Commune
- Autres intervenants financiers potentiels : Développement Rural, Direction des routes, Infrasport, Espaces verts
- Partenaires associés : CLDR, Commission sécurité routière, CCATM, habitants, école

#### **7. Programme de réalisation**

##### Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche

- Le projet répond à plusieurs besoins et fonctions essentiels exprimés lors du diagnostic partagé.
- Le projet a déjà fait l'objet d'une réflexion au sein de la Commission sécurité routière.
- Le projet a été évoqué dès les informations/consultations de la population et sur la plateforme de consultation numérique. Lors de la rencontre du 3 mars 2020, la CLDR a confirmé l'importance de ce projet et a décidé de l'inscrire dans une programmation de 4 à 6 ans.

##### État du dossier/ Etat actuel

Rencontre entre la Commune et Mme Corinne Lemense (Direction des routes).

### Programme des travaux d'aménagement

- Définition exacte des besoins en :
  - o stationnements,
  - o espace de convivialité,
  - o module pour la plaine de jeux.
- Elaboration et validation d'un nouveau schéma de circulation :
  - o validation par la Direction des routes
  - o validation par le service sécurité (Mme Lemense)
- Elaboration d'un plan d'ensemble des aménagements du cœur de village

### Planification des travaux

Le projet entraîne-t-il un phasage des demandes de Convention ?

OUI

NON

### Démarches administratives à réaliser

- Obtention d'une convention faisabilité
- Désignation d'un auteur de projet
- Consultation des habitants et pour préciser l'avant-projet
- Accord de la Direction des routes sur les règlements de circulation et les aménagements

### Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

- L'ensemble de la conception et des travaux d'aménagement seront développés dans un objectif de durabilité et également de polyvalence.
- Gestion communale de l'espace.
- Entretien régulier par la Commune et les utilisateurs.

## **8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)**

Indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)

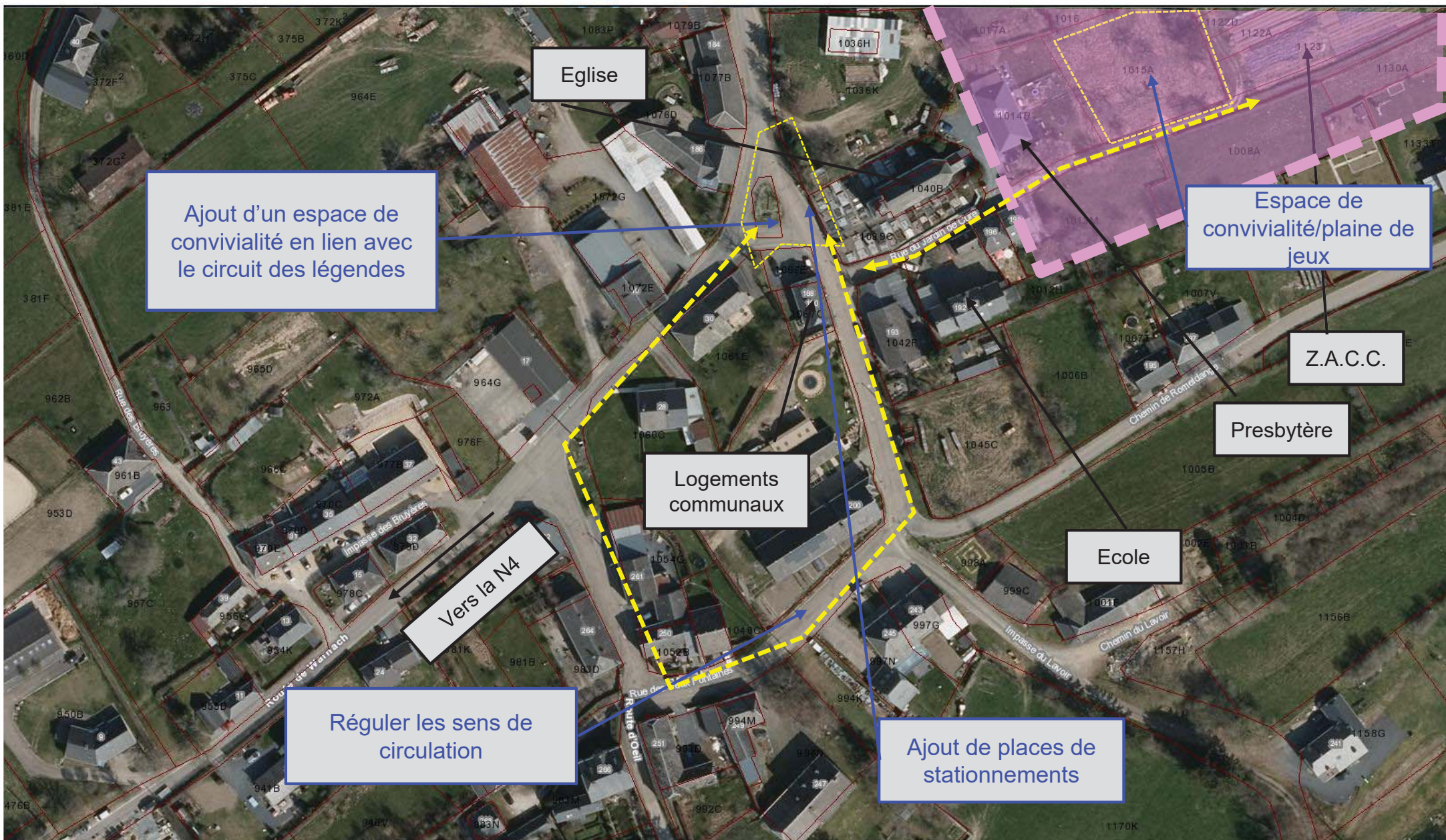
Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Réalisation des travaux	Les travaux ont été réalisés.	PV de réception des travaux, inauguration, communication

Indicateurs de résultat (Quels sont les effets du projet ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Enquête de satisfaction dans le village	Au moins 50 % des personnes interrogées satisfaites des aménagements	Enquête réalisée par l'administration communale

## **9. Annexe**

- Schéma d'organisation : situation projetée



Ajout d'un espace de convivialité en lien avec le circuit des légendes

Espace de convivialité/plaine de jeux

Z.A.C.C.

Presbytère

Ecole

Logements communaux

Vers la N4

Réguler les sens de circulation

Ajout de places de stationnements